

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 D'ESTUAIRE ET SILLON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	5
1.1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET NATIONALE	5
1.2. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2022 ET LOI DE FINANCES 2023, PRINCIPALES DISPOSITIONS	5
2. UNE SITUATION FINANCIERE DE LA CCES SAINES EN 2022 MAIS FRAGILE A MOYEN TERME	8
3. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 QUI TIENNENT COMPTE DE CETTE EVOLUTION FINANCIERE	12
3.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2023	13
3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2023	16
4. HYPOTHESES 2023-2028 ET PROSPECTIVES PLURIANNUELLES	16
5. LES BUDGETS ANNEXES NON FINANCES PAR UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE	22

PREAMBULE

La réunion du Conseil Communautaire consacrée au rapport d'orientation budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire (article L 2312-1 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette réunion doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par le Conseil Communautaire. C'est la première étape du cycle budgétaire annuel.

L'examen de ce rapport est l'occasion de prendre connaissance du contexte macro-économique et des principales dispositions de la loi de finances pour l'exercice dans lesquels se construit le budget de l'année, voire sont déterminées les orientations qui seront prises sur les prochains exercices. Il donne lieu à un débat au Conseil Communautaire dans les conditions fixées par le règlement du conseil communautaire.

Au regard d'une année marquée par la poursuite des impacts de la crise sanitaire et un contexte géopolitique instable qui a engendré une crise énergétique majeure et une inflation sans précédent, le budget 2023 doit prendre en compte ce contexte particulier tout en permettant à Estuaire et Sillon de poursuivre ses missions.

Dans ce contexte particulier, en 2022, les élus communautaires ont adopté le Projet de Territoire qui donne une feuille de route jusqu'en 2030 et trace des pistes de réflexion et une liste d'actions qui pourront être mises en œuvre en fonction des capacités financières de la CCES.

Parallèlement à la mise en place de ce Projet de Territoire, en 2022, les réflexions sur l'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal se sont poursuivies. Le préalable de ce travail a consisté à réaliser une étude rétrospective et prospective financière permettant de visualiser les capacités d'Estuaire et Sillon à mettre en œuvre ses objectifs.

Fin 2022, les orientations financières telles qu'elles se dessinent sont défavorablement affectées par les conséquences des fermetures en 2017 et 2018 de deux tranches au fuel de la centrale de Cordemais qui se traduisent aujourd'hui par une baisse très sensible des recettes fiscales et par la fermeture programmée en 2026 des deux dernières tranches au charbon qui auront également un impact très négatif sur les capacités financières d'Estuaire et Sillon.

Aujourd'hui, les perspectives de recettes fiscales, temporairement et partiellement compensées par l'Etat, apparaissent en nette baisse alors que dans le même temps, les décisions prises par le passé et relatives à la prise de compétences ou la mise en place d'un certain nombre de services impactent à la hausse les dépenses de fonctionnement.

Au vu de ce constat et des perspectives telles qu'elles se dessinent, il existe à moyen terme un risque de difficulté de financement de la section de fonctionnement du budget d'Estuaire et Sillon. C'est pourquoi, aujourd'hui, les élus sont invités à prendre des décisions pour prévenir une dégradation de la situation financière de notre collectivité. Cela est d'autant plus d'actualité que la conjoncture économique s'est considérablement dégradée cette année.

Ce rapport sera articulé autour de 4 parties :

- Contexte économique et mesures législatives issues de la loi de finances 2023
- Situation financière d'Estuaire et Sillon telle qu'elle ressort à la fin de 2022 et les perspectives telles qu'elles se dégagent pour 2023
- Présentation de la prospective financière et des perspectives telles qu'elles ressortent du travail réalisé à ce jour dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal
- Orientations budgétaires des 5 budgets annexes non financés par le budget principal

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1.1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET NATIONALE

DES TENSIONS SUR LA PRODUCTION PERSISTENT

Conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation :
La crise du Covid qui occasionne encore des confinements dans certaines régions chinoises exportatrices sur le plan industriel et des surcoûts pour le transport maritime,
La crise géopolitique liée à la guerre en Ukraine qui renchérit les coûts de l'énergie et crée des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises françaises et européennes,
Les dégâts sur la production agricole occasionnés par le réchauffement climatique.

Une inflation atténuée en France par plusieurs mesures mises en place par le gouvernement : bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et ceux du gaz mais aussi aux remises à la pompe.

Au total, l'inflation en France devrait enregistrer **une moyenne annuelle de 5,3 % en 2022**, contre 1,6 % en 2021.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE TOUJOURS TRES DIFFICILE ET INCERTAIN

Crise énergétique,
Difficultés d'approvisionnement,
Difficultés de recrutement, ...

RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN FRANCE

Au total en 2022, **la croissance du PIB en moyenne annuelle s'élèverait à 2,6 %**. L'« acquis » de croissance pour 2023 (c'est-à-dire la croissance annuelle cette année-là si le PIB trimestriel restait chaque trimestre au niveau atteint fin 2022), serait relativement modeste, de l'ordre de + 0,2 %. Les aléas susceptibles d'affecter cette prévision sont bien sûr importants, qu'ils soient géopolitiques, énergétiques voire aussi sanitaires (avec le risque de vagues de Covid-19), climatiques (avec les conséquences de la sécheresse) ou plus directement économiques (avec les conséquences du resserrement des politiques monétaires).

1.2. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2022 ET LOI DE FINANCES 2023, PRINCIPALES DISPOSITIONS

SUPPRESSION DE LA CVAE

Après la baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros, baisse à nouveau des impôts de production de 8 milliards d'euros avec la suppression de la CVAE étalée sur deux ans dans la loi de finances 2023. La suppression de la CVAE serait compensée par un transfert d'une fraction de TVA.

Cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts :

Une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022 et 2023,

Une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national.

L'Etat ne conservera pas la TVA qu'il a recouvrée sur les entreprises en 2022 et qui aurait dû être versée aux collectivités en 2023. Ce sont entre 300 et 500 millions d'euros supplémentaires qui pourront soutenir les investissements au travers du Fonds vert, qui doit être mis en place par le PLF.

BOUCLIER TARIFAIRE

Rappelons que les communes ayant moins de 2 millions d'euros de recettes ou de moins de dix agents salariés bénéficient déjà des tarifs de ventes régulés (TRV), ce qui représente 30 000 communes sur un total de quelque 35 000 communes.

Le gouvernement a annoncé une prolongation du « bouclier tarifaire » en 2023. En 2023, ce « bouclier » permettra de plafonner la hausse des prix « de l'électricité et du gaz » à 15 %. Les communes, même les plus petites d'entre elles, ne sont toujours pas éligibles aux tarifs réglementés de vente (TRV) gaz, et ne sont donc nullement concernées par le plafonnement à 15 %.

FILET DE SECURITE INFLATION

Une dotation de soutien de 430 millions d'euros aux collectivités « les plus en difficultés » (confrontées à une dégradation de leur épargne brute du fait de la hausse des prix de l'énergie et alimentaires et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires) est proposée dans la loi de finances rectificative pour 2022.

Cette aide sera toutefois réservée à ceux qui sont les plus durement touchés. La dotation 2022 instituée au profit des communes et de leurs groupements pour les entités éligibles s'élèverait à 50 % des surcoûts constatés entre 2021 et 2022 liés à la réévaluation de la valeur du point d'indice et à 70 % de la hausse entre 2021 et 2022 de leurs charges d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain et d'alimentation. Le versement de la dotation se fera au plus tard le 31 octobre 2023.

REVALORISATION DES BASES LOCATIVES 2023

Déjà historique cette année à 3,4 %, la revalorisation des bases pourrait atteindre plus de 7 % en 2023.

Sa règle de calcul a été réformée en 2017. Auparavant, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales était déterminé par amendement parlementaire lors du vote de la loi de finances. Mais, depuis 2018, il est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Le 30 novembre 2022, l'INSEE a rendu public le niveau de la revalorisation pour 2023 qui sera de 7.1 %.

À noter qu'à ce stade, le PLF ne prévoit pas de plafonner la revalorisation automatique des valeurs locatives portant sur les bases ménages.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera majoré de 320 millions d'euros pour 2023.

« FONDS VERT »

Un « fonds vert » a été créé à hauteur de 2 milliards d'euros pour financer les projets écologiques des collectivités territoriales.

DES MESURES DE CORRECTION DES DOTATIONS AU REGARD DE LA REFORME DES INDICATEURS DE RICHESSE

La LF 2022 a mis en place la réforme des indicateurs de richesse pour tenir compte des effets de la réforme de la TH et des valeurs locatives des établissements industriels.

Le PLF 2023 commence à introduire des modifications dans les niveaux d'éligibilité ou de versement des dotations et du FPIC (tunnel de garantie pour la DSR Cible, suppression du critère EFA > 1 pour l'éligibilité au versement du FPIC, ...).

REPORT DE L'ACTUALISATION DES VALEURS LOCATIVES

Le gouvernement acte le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 serait repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report serait en 2028.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023 – 2027, PRINCIPALES DISPOSITIONS

Les collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en 2022 sont supérieures à 40 millions d'euros devront participer à l'effort de redressement des comptes publics via des pactes de confiance.

2. UNE SITUATION FINANCIERE DE LA CCES SAINTE EN 2022 MAIS FRAGILE A MOYEN TERME

Estuaire et Sillon vient d'achever 2022, exercice plus en rapport avec une année classique, contrairement à 2020 et 2021. Les services ont fonctionné quasiment normalement sur un mode moins dégradé que les deux années précédentes.

Cette année a été rythmée par le **travail effectué dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal (PFF)**. La prospective financière réalisée dans ce cadre confirme que la situation d'Estuaire et Sillon est déjà impactée par les fermetures passées de deux tranches de la centrale de CORDEMAIS. Elle laisse également entrevoir que la situation risque de se dégrader davantage après l'arrêt des tranches de production d'électricité qui fonctionnent au charbon programmé en 2026.

Les engagements d'Estuaire et Sillon avec différents partenaires (Etat, Région, ...) au travers du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de contrats de territoire **afin de s'assurer d'une transition économique et écologique de son territoire** avec la garantie de bénéficier de certains concours financiers visant à **initier une nouvelle dynamique** dans la commercialisation des zones d'activité, auront certes à terme des **effets bénéfiques sur l'emploi et les finances d'Estuaire et Sillon**, mais ne seront sans doute pas suffisants.

Dans ce chapitre sera examinée la situation financière à fin 2022 telle qu'elle a été présentée au cours de l'année et les premiers enseignements que nous pouvons en tirer pour, dans le chapitre suivant, examiner les perspectives à partir de 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement qui peuvent être envisagés au vu de cette situation.

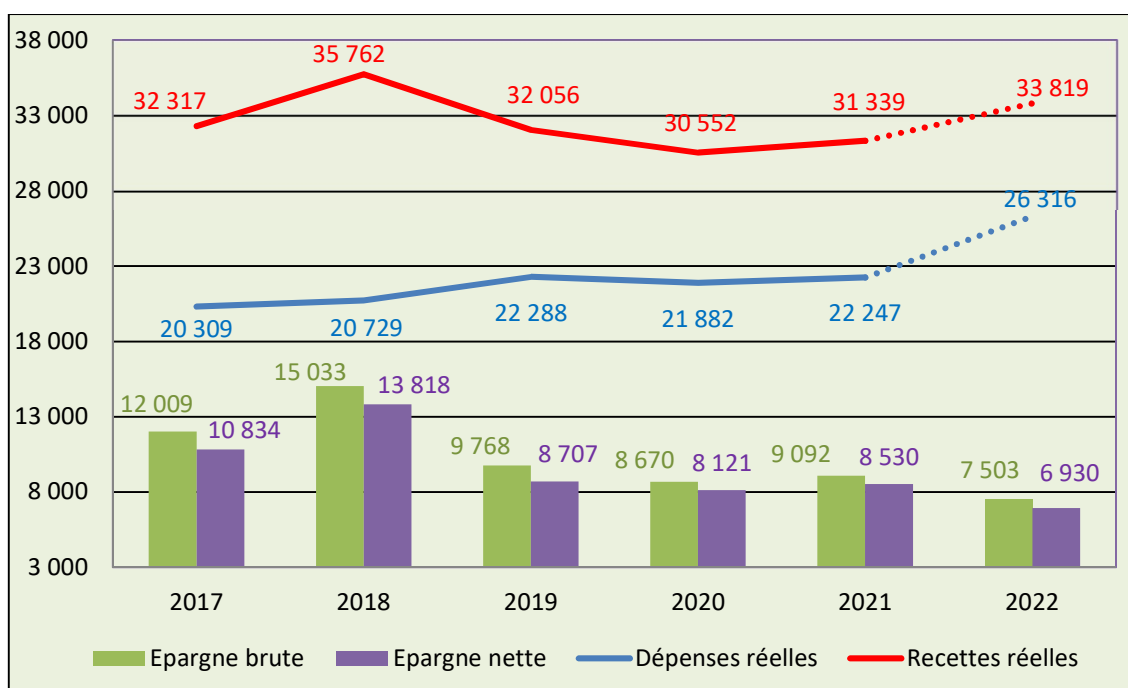
L'étude faite dans le cadre du PFF porte, depuis 2017, sur les quatre budgets (Principal, Entretien des Parcs d'Activité, Piscines et Offices de Tourisme) qui sont des Services Publics Administratifs (SPA) principalement financés à l'aide d'une subvention d'équilibre émanant du budget principal. C'est pourquoi il apparaît pertinent d'analyser les dépenses et les recettes de ces budgets avec celles du budget principal.

Les budgets annexes industriels et commerciaux ne sont pas pris en compte dans cette partie. En effet, ceux-ci ont vocation à être financés par les redevances des seuls usagers. Il est enfin précisé ici que l'évolution est faite avec des chiffres provisoires pour 2022, données en pointillé.

Afin de neutraliser les jeux d'écritures croisées entre ces différents budgets (subventions, remboursements de frais divers, de charges de personnel, ...), les données budgétaires ont été consolidées.

Sont retracés dans les différents graphiques ci-dessous l'évolution de l'épargne dégagée chaque année afin de permettre d'appréhender la situation à partir de 2023.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et de la solvabilité (avec résultats antérieurs)



En milliers d'euros

L'épargne brute est un indicateur pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Le niveau d'épargne témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement à absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement et de la capacité à investir et/ou à se désendetter si la situation le demande.

De ce premier graphique, il ressort **une situation financière saine à la fin de l'année 2022 avec une épargne brute de 7.5 M €**. Elle est en recul depuis 2018 en raison de la contraction des recettes due à la perte de bases fiscales à laquelle s'ajoute la hausse des dépenses résultant de l'exercice des compétences « nouvelles » et le coût des services mis en place par Estuaire et Sillon.

De 2018 à 2022, l'épargne brute est passée de 42 % à 22 % des recettes réelles en 2022 (avec résultats reportés). Toute interprétation d'un ratio, pris isolément, peut prêter à caution. Cependant, **cette évolution montre une dégradation des ratios relatifs à l'épargne depuis 2018** ; ils évoluent à la baisse pour les raisons évoquées ci-avant. Pour l'instant, ils sont cependant au-delà des seuils d'alerte situés vers 10 % (pour l'épargne brute). L'épargne nette n'est que légèrement inférieure à l'épargne brute. Cela s'explique par un endettement relativement faible de la collectivité.

Il est rappelé que cette épargne brute doit permettre à Estuaire et Sillon :

- De financer le fonctionnement et le développement des services existants ou la mise en place d'éventuels nouveaux services,
- De faire face aux dotations aux amortissement,

- De rembourser le capital de ses emprunts,
- De dégager des capacités pour financer les nouveaux investissements. Il est cependant précisé que cette ressource n'est pas la seule source de financement dite « définitive ». Il convient d'y ajouter les subventions d'investissement, le FCTVA, les remboursements d'avances,

Etat de la dette au 31/12/2022

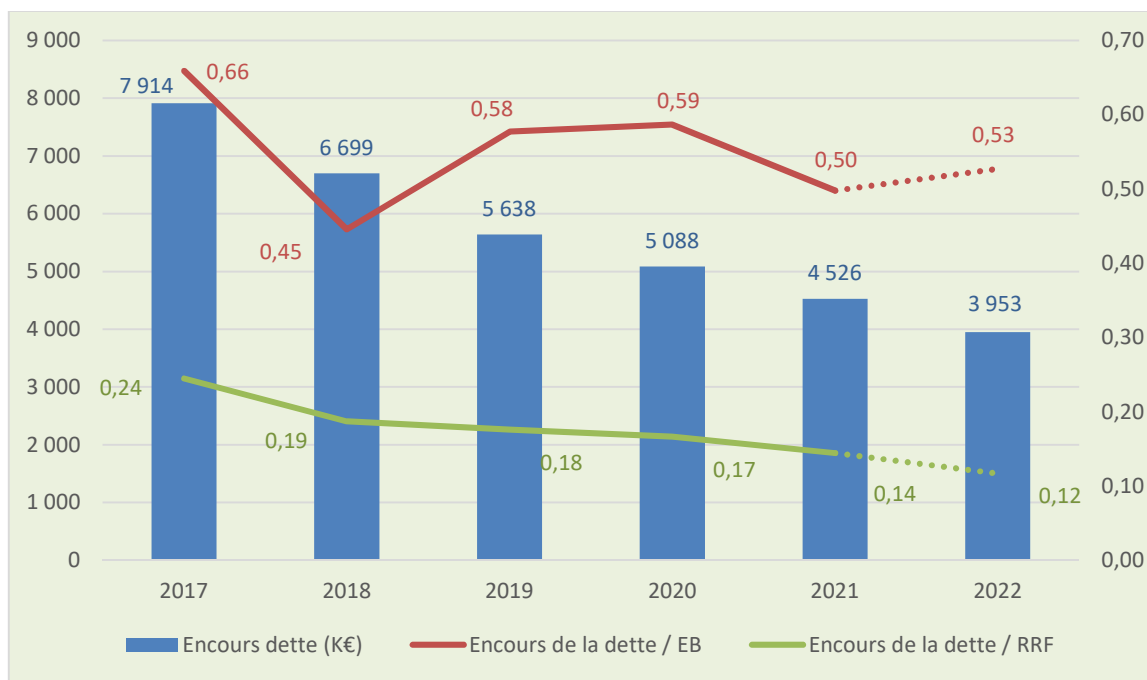
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'habitants	38 178	38 633	39 099	39 291	39 770	40 374
Capital restant dû au 01/01	7 913 610	6 698 757	5 637 609	5 088 342	4 526 106	3 952 773
Dette / habitant	238,07	204,84	171,33	143,48	129,15	113,74

Le capital restant dû s'élève à 3 956 773 € au 31 décembre 2022. Depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017, Estuaire et Sillon n'a pas emprunté pour financer ses investissements.

Au 31 décembre 2022, le taux d'endettement d'Estuaire et Sillon est relativement faible avec 114 € par habitant. En 2021, ce ratio national était de 197 € pour les EPCI de la strate 30/50 000 habitants.

En ajoutant la dette du budget annexe Assainissement, ce taux est de 153 €. Pour information, au 31/12/2021 pour les communautés de communes voisines, ce ratio était de 319 €.

Rétrospective de la capacité de désendettement (*)



(*) Mouvements sans reports des résultats

La capacité de désendettement se mesure au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute ou les recettes réelles.

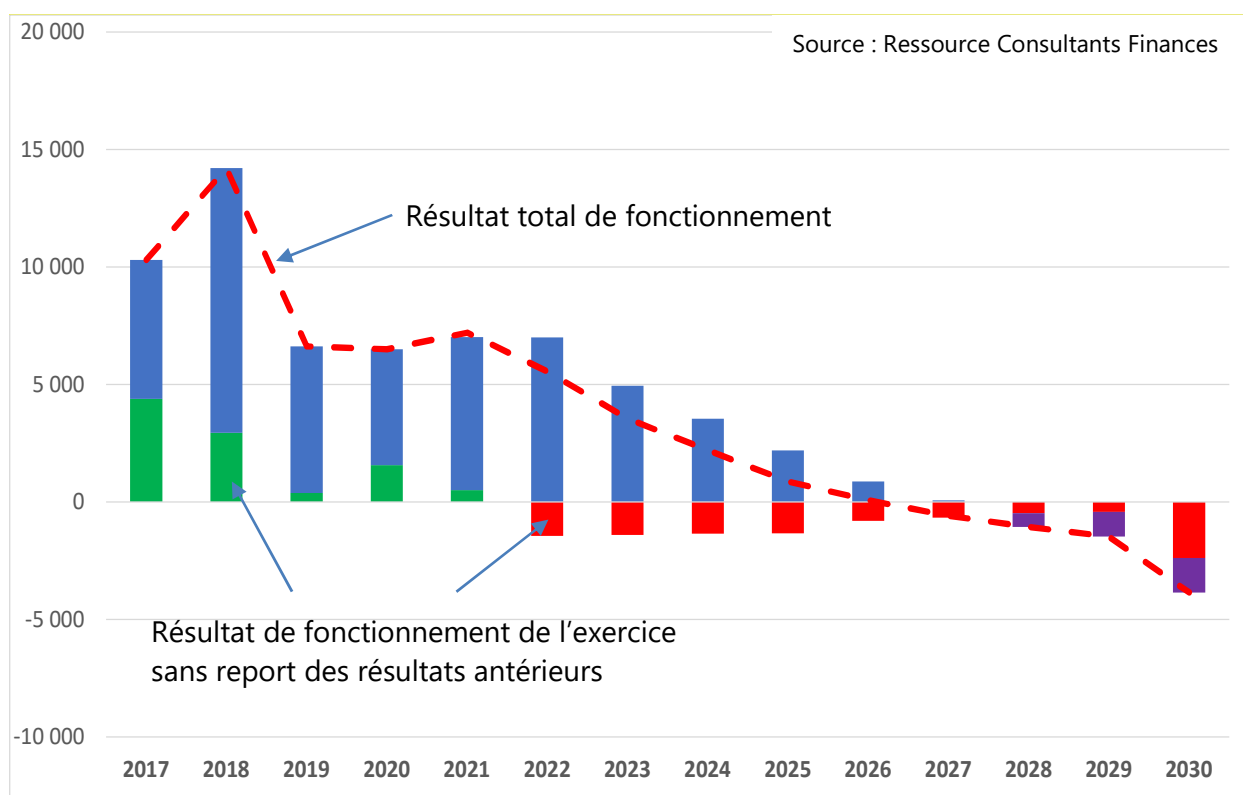
Le premier est le principal indicateur de solvabilité. Il mesure le nombre d'années qu'il faut à une collectivité pour se désendetter totalement si elle y affecte l'intégralité de son épargne brute. Une vigilance est à apporter lorsque le seuil de 8/10 ans est atteint. **A 0,53 (soit un peu plus de 6 mois), Estuaire et Sillon se situe bien en deçà de celui-ci.** Par ailleurs, ce rapport est relativement constant depuis 2017. Le second rapport (encours de la dette / RRF) évolue également à la baisse depuis 2017.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'intégralité de la dette de la CCES a été contractée à taux fixe (taux moyen de la dette, 1.70 %) et ne contient aucun emprunt toxique.

Il faut garder à l'esprit que ce faible endettement **ne doit pas occulter la tendance observée depuis 2018 de laquelle ressort une dégradation de l'épargne brute** qui risque de s'aggraver si les 2 tranches de production électrique encore en activité à CORDEMAIS venaient à fermer en 2026. Le travail entamé sur l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal a mis en lumière ce constat. Les orientations budgétaires doivent en tenir compte.

La situation financière présentée est donc saine. Cependant, afin de donner dès à présent un premier aperçu de l'évolution future telle qu'elle a été exposée lors des réunions relatives à l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal, figure ci-dessous, un graphique extrait de la prospection financière réalisée en 2022.

Prospective financière : Scénario de référence examiné par l'Assemblée Plénière du 25/11/2022



Cette hypothèse est basée sur des évolutions « moyennes » des différentes dépenses et recettes de fonctionnement et **à service constant**, ce qui signifie qu'elle ne prend pas en compte les actions (de fonctionnement) éventuellement prévues dans le Projet de Territoire.

Comme indiqué ci-avant, **elle dessine une dégradation de la situation financière de la section de fonctionnement** qui devra être corrigée dès 2023.

3. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 QUI TIENNENT COMPTE DE CETTE EVOLUTION FINANCIERE

Rappel des principaux éléments de contexte :

- Impact de la crise énergétique et de l'inflation (impacts difficiles à évaluer à court et moyen terme)
- Hausse de la valeur du point d'indice

Ces facteurs auront des répercussions sur la section de fonctionnement. Les projections financières présentées dans le cadre du présent rapport d'orientation budgétaire devront éventuellement être révisées en fonction des évolutions qui seront observées.

3.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, à la demande des élus et au vu des premiers travaux réalisés dans le cadre du « Pacte Financier et Fiscal », **le mode d'élaboration du budget a été revu**. La méthode « **Budget Base Zéro** » a été utilisée pour préparer les nouvelles prévisions budgétaires. Cela consiste à reprendre sur l'ensemble des 4 budgets, les lignes d'imputation une par une pour vérifier sur chacune d'entre elles ce à quoi correspondent exactement les crédits demandés.

Au terme de la phase 1 de la préparation budgétaire, le montant des dépenses réelles des 4 budgets « SPA » **ressort à 25.3 M €** contre 27.90 M € en 2022.

Ces dépenses sont en baisse de 2.6 M €. Celle-ci est principalement due à la disparition des dépenses exceptionnelles (indemnité « Folaine » et reversement exceptionnel vers le budget déchets en 2022).

A 5.4 M €, les charges à caractère général de ces 4 budgets sont en baisse de 94 K € par rapport aux prévisions de 2022. Ces dépenses seront impactées en 2023 par l'évolution des coûts de l'énergie et l'inflation. Cependant, **une attention particulière a été portée sur ces prévisions permettant ainsi de limiter significativement ces dépenses**.

Charges de personnel

Avec une prévision de **10.2 M €**, les charges de personnel sont attendues en hausse de **593 K €** pour 2023. Cette variation intègre les réformes statutaires nationales, les évolutions de carrière, la prise en charge des recrutements de 2022 et les mesures 2023 (voir ci-après). Cette hausse résulte également du fait que tous les postes du tableau des effectifs n'ont pas été occupés durant toute l'année 2022 (faute de candidats).

Pour information, ci-dessous la structure des effectifs : La communauté de communes Estuaire et Sillon emploie des agents publics titulaires et contractuels pour assurer l'ensemble de ses missions.

Statut des effectifs (*)	Effectifs au 01/01/202	ETP au 01/01/2022	Effectifs au 01/01/2023	ETP au 01/01/2023
Fonctionnaires titulaires / stagiaires	146	142.24	157	143.98
Agents contractuels permanents	65	47.50	55	42.09
Agents en CDI	17	17	15	15
TOTAL	228	206.74	227	201.07

(*) Y compris les budgets Déchets et Assainissement

La durée effective du travail à Estuaire et Sillon est de 1 607 heures depuis le 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, en plus du télétravail autorisé jusqu'à 2 jours par semaine, pour permettre un meilleur

équilibre entre les nécessités de service et la vie personnelle, 5 cycles de travail principaux ont été définis et des aménagements particuliers ont été formalisés pour certains services (Lecture Publique, Petite Enfance).

Le tableau ci-dessous résume l'impact sur le coût en 2023 des mesures prises en 2022 et des projets d'évolution 2023 tels prévus à ce jour.

Impacts des mesures prises et évolutions du budget ressources humaines

Principales évolutions	Montant
Variation de la valeur du point d'indice au 01/07/2022	136 000
Coût 2023 des mesures prises en septembre pour les services Enfance-Jeunesse	151 000
Recrutements sur différents services (Commande publique, archives, France Service, développement économique, Eaux et Milieux Aquatiques, ...)	261 000
Remplacements et renforts sur l'ensemble des services	80 000
Evolution des carrières 2022/2023 des agents sur la base de 1.5 % (GVT) en 2023	175 000
Recours aux personnels extérieurs (communes membres du GFP ou associations)	- 210 000
Total évolution	593 000

Pour les subventions, participations, indemnités élus, à 2.7 M €, , la baisse de 500 K € est principalement due à la non budgétisation d'une subvention d'équilibre versée sur le budget « Développement Economique » en 2022 et à la baisse des subventions versées aux associations qui perçoivent dorénavant directement les subventions de la CAF.

Reversement vers les communes (Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire)

Pour rappel, figurent ci-dessous les montants par communes des Attributions de Compensation. Le montant total de la DSC versée par Estuaire et Sillon en 2022 était de 252 502 €.

Commune	Montant AC
Bouée	-13 400,13
Campbon	555 154,46
Cordemais	3 622 280,45
La Chapelle Launay	-12 376,14
Lavau sur Loire	-10 152,72
Le Temple de Bretagne	112 914,95
Malville	245 929,06
Prinquiau	182 548,03
Quilly	37 467,96
Saint Etienne de Montluc	825 217,90
Savenay	434 650,38
TOTAL	5 980 234,20

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A ce stade de la préparation budgétaire, pour les 4 budgets, les recettes réelles propres à l'exercice sont estimées à 25.1 M €, **en hausse de 325 K €**. A l'instar des dépenses, elles sont également impactées par la conjoncture.

Les produits des services sont stables à 1.8 M €.

En 2023, **les recettes fiscales**, à **13.9 M €**, sont attendues en forte hausse en raison de la réévaluation importante de certaines bases locatives et de l'inflation relativement élevée qui impacte fortement l'évolution de ces recettes. Ainsi, par rapport aux prévisions 2022, la hausse attendue de l'ensemble des recettes fiscales dépasserait les 6.60 %.

Les postulats retenus pour établir ces prévisions sont les suivants :

- Taux inchangés (CFE à 24.18 %, THRS à 7.78 % et TFNB à 1.85 %).
- Bases THRS et FNB, + 7.1 %
- Valeurs locatives CFE, + 4 %
- TASCOM, IFER, fraction de TVA (en remplacement de la TH), CVAE, + 2 %
Pour la CVAE, nous restons dans l'attente des modalités d'application de la suppression de 50 % de son montant dès 2023. Elle sera compensée par une fraction de TVA

Le chapitre des dotations et subventions

En repli de près de 0.4 M € à 8.87 M €, ce chapitre subit **l'évolution des compensations pour perte de bases fiscales en fort recul en 2023**.

A partir de cette année, la compensation totale de la perte de recette constatée à l'occasion de la fermeture d'une tranche en 2018 cesse. **Une dégressivité est dorénavant appliquée jusqu'en 2029**.

A noter également (en corolaire avec les subventions versées aux associations qui gèrent certains services liés à l'enfance) la baisse des subventions versées directement auxdites associations par la CAF.

Enfin, **les autres produits de gestion courante** (348 K €) sont attendus en baisse de 137 K € notamment en raison de la fin du partage des économies réalisées sur la gestion de la piscine Aquamaris par l'ancien gérant.

3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2023

A ce jour, les nouveaux crédits 2023 du programme d'investissement envisagé sur les 4 budgets dans ces orientations (4 522 K €) sont financés sans recours à l'emprunt et sans accroître la pression fiscale sur les ménages ou les entreprises.

Répartition par compétence des principaux investissements tels qu'ils sont envisagés à ce stade des prévisions pour 2023

- Développement économique et emploi	504 000 €
- Tourisme	323 000 €
- Equipement des services, entretien et équipement des bâtiments communautaires	532 000 €
- Urbanisme, aménagement et habitat	137 000 €
- Eau et Milieux Aquatiques	604 000 €
- Mobilités et transports	385 000 €
- Equipements sportifs	1 731 000 €
- Petite enfance	94 000 €
- Enfance-jeunesse	167 000 €
- Médiathèques	45 000 €

Ces chiffres sont à ce jour indiqués sous réserve que les crédits correspondants soient ainsi retenus et votés.

Pour rappel, fonds de concours intégrés dans les RAR 2022

Commune de Campbon	Habitat social la Gruette	105 131,60
Commune de Lavau sur Loire	Aménagement du centre bourg	30 000,00
Commune de St Etienne de Montluc	Aménagement déviation RD 17	500 000,00
Commune du Temple de Bretagne	Salle multifonctions	430 500,00
	TOTAL	1 065 631,60

4. HYPOTHESES 2023-2028 ET PROSPECTIVES PLURIANNUELLES

En 2022, en préalable à la rédaction d'un Pacte Financier et Fiscal, a été réalisée une prospective budgétaire et financière permettant de vérifier les capacités d'Estuaire et Sillon à assimiler les différents programmes envisagés dans le Projet de Territoire.

Les perspectives laissent entrevoir à **moyen terme certaines difficultés à équilibrer la section de fonctionnement** et ainsi dégager des moyens de financement des différents équipements envisagés. Les principales raisons résident dans la montée en puissance des compétences prises en charge depuis 2017, la mise en place de nouveaux services et la perte de ressources fiscales liée à la fermeture de 2 tranches de production électrique en 2017 et 2018.

Le financement de la section d'investissement quant à lui apparaît moins problématique. Il dégage quelques capacités de financement au travers :

- Des budgets annexes auxquels le budget principal avait apporté des financements les années passés (remboursement de dettes)
- De subventions de différents partenaires
- Du FCTVA
- Du prélèvement au titre des amortissements qui constituent une source de financement
- D'éventuels emprunts

Dans le premier tableau ci-dessous, extrait de la prospective présentée dans le cadre de l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal, il apparaît que, sans nouveaux emprunts, de 2023 à 2030, les nouveaux investissements sur les 4 budgets « administratifs » pourraient atteindre 27 M €. Cependant, ces nouveaux investissements risquent en retour de détériorer davantage la section de fonctionnement en alourdissant les charges d'amortissement ou les charges financières s'ils nécessitent un recours à l'emprunt.

C'est pourquoi, avant d'arbitrer sur ces différents projets (quant aux programmes ou à la temporalité de ceux-ci), **il conviendra donc de rechercher des solutions** permettant à la collectivité de préserver ses équilibres financiers en section de fonctionnement et tels qu'ils ont été proposés lors des différentes réunions (Bureau Communautaire, Commission des Finances, Plénière, ...). Afin de parvenir à un équilibre pérenne de la section, au moins 0.5 M € par an de ressources complémentaires seraient une cible à atteindre à court et moyen terme (fiscalité, partage des ressources avec les communes, leviers internes, ...).

Par ailleurs, ce document prospectif est un outil « vivant » amené à être actualisé en fonction de la conjoncture et des décisions prises par les élus. Les orientations budgétaires 2023 présentées dans le cadre de ce rapport correspondent globalement aux projections entrevues fin novembre à l'occasion de la Plénière et ne les bouleversent donc pas.

Enfin, l'an passé, avait été intégré dans le rapport d'orientation budgétaire un extrait des principaux investissements envisagés dans le projet de territoire.

Pour rappel, les différentes actions envisagées dans ce cadre ont pour but de :

- Développer l'animation économique
- Répondre aux besoins de la population (logements, amélioration du cadre de vie, services de proximité, ...)
- Développer et améliorer les offres de transports
- Développer l'action touristique

Pour information et rappel, figure ci-dessous une liste actualisée d'actions sur lesquelles un premier chiffrage avait été posé. **Le montant global des projets d'investissements listés (environ 35 M € sans les fonds de concours) est à rapprocher à la capacité globale des investissements telle qu'elle se dégage entre 2023 et 2030 dans la prospective présentée à l'automne 2022 (environ 27 M €)** et qui prend en compte un certain nombre de postulats (emprunt à 0, FCTVA, subventions à 25 %, remboursement des « dettes » des budgets annexes, ...). Par ailleurs, il convient de préciser que certains d'entre eux ont déjà fait l'objet d'un début de dépenses avant 2023.

TABLEAU EXTRAIT DU PACTE FINANCIER ET FISCAL
EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE ET CAPACITES D'EQUIPEMENTS NOUVEAUX A ENDETTEMENT ZERO

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ev° Tx Imp° Ménages	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Ev° Tx Imp° CFE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Ev° nominale Charges fct courant strictes	3,3%	12,0%	-2,6%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Epargne nette	1 780	-1 246	-42	-224	-165	278	192	42	-301	-2 297
Dép Inv. hs Capital	2 474	7 850	7 131	3 936	4 036	3 941	2 541	1 961	1 621	1 701
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Capacité
d'équipements
nouveaux
entre 2023 et
2030 sans
recours à
l'emprunt

Variables de pilotage	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
EBC	2 372	1 734	623	441	292	735	650	499	157	-1 840
Ep brute	2 329	-672	546	378	244	693	613	469	133	-1 857
Ep nette	1 780	-1 246	-42	-224	-165	278	192	42	-301	-2 297
Résultat de fonctionnement de l'exercice	512	-2 754	-1 427	-1 627	-1 623	-1 129	-853	-643	-778	-2 822
Résultat de fonctionnement	7 203	4 250	2 205	578	-1 055	-2 184	-3 037	-3 680	-4 458	-7 281
Résultat d'investissement de l'exercice	12	-3 000	4	-14	-20	-13	-14	-18	-15	-17
Résultat d'investissement	2 383	-618	4	-10	-20	-33	-47	-65	-80	-97
Résultat global de clôture	9 586	3 632	2 209	568	-1 075	-2 218	-3 084	-3 745	-4 539	-7 378
Encours corrigé (31.12)	4 539	3 966	3 379	2 777	2 368	1 953	1 533	1 105	672	232
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	1,9	-5,9	6,2	7,4	9,7	2,8	2,5	2,4	5,1	-0,1
Ch fct courant [Var°]	625	1 808	-465	220	197	207	212	155	269	273
Ch fct hs intérêts [Var°]	424	4 219	-2 850	220	197	207	212	155	269	273
Prod fct [Var°]	-641	1 212	-1 646	38	49	649	127	5	-73	-1 724

Le résultat de fonct. de l'exercice reste négatif
Le résultat de fonct. Intégrant les report est négatif dès 2025

Si les charges baissent en 2023 (notamment à cause des charges exceptionnelles 2022 non reproductibles) les produits baissent également et ce en grande partie sous l'effet de la baisse attendue de la compensation des pertes de ressources fiscales.

La petite remontée de l'épargne brute en 2023 n'est pas suffisante pour éviter le déséquilibre comptable de la section de fonctionnement : les amortissements ne sont plus couverts par des ressources de fonct. de l'exercice!

Source : Ressource
Consultants Finances

AVANT-PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS ET D'ACTIONS

Actions entamées

QUELQUES PROJETS IDENTIFIES ET DISPOSANT D'UNE EBAUCHE DE CHIFFRAGE - 2022 --> 2030

Ce tableau reprend le coût estimé de chaque projet sans mentionner les éventuels financements (se reporter à la prospective et au commentaire ci-avant)

	Actions sous maîtrise d'ouvrage CCES	Calendrier prévisionnel	Budget principal et annexes SPA
Aménagement de l'espace, urbanisme, habitat	Elaboration du PLUi	2021-2026 2022 : réalisation des phases diagnostic et PADD	500 000
Aménagement de l'espace, urbanisme, habitat	Développer la production de logements locatifs à loyer abordable pour accueillir et maintenir des jeunes ménages	2019-2024 (action du PLH adopté en mai 2019 pour 6 ans)	720 000
Aménagement de l'espace, urbanisme, habitat	Développer l'offre en hébergements pour les jeunes pour faciliter leur hébergement, leur recrutement	2019-2024 (action du PLH adopté en mai 2019 pour 6 ans)	300 000
Aménagement de l'espace, urbanisme, habitat	Construction d'un TAGV à Saint Etienne	Lancement études en 2023 Travaux : 2024-2025	960 000
Développement économique	Requalification des zones d'activité	2023-2030	2 450 000
Développement économique	Aménagement du bassin de rétention ZA Porte Estuaire Centre-Est	2023-2024	420 000
Eaux et milieux aquatiques	Restaurer et préserver le bon fonctionnement des cours d'eau	2020-2026	1 340 000
Eaux et milieux aquatiques	Améliorer et préserver les fonctionnalités des marais	2020-2026	165 000
Lecture Publique	Etude et construction d'une nouvelle médiathèque à Savenay	2023-2025	3 600 000
Mobilités	Equiper les abris de transports d'un mode d'éclairage autonome	2023-2026	220 000

Mobilités	Développer des services pour accompagner le développement de la pratique cyclable	2022-2026	840 000
Mobilités	Aménager 5 axes cyclables prioritaires	2023-2030	4 800 000
Mobilités	Faciliter les usages plus durables de la voiture et améliorer les conditions de circulation	2023-2026	120 000
Mobilités	Restructurer et améliorer l'intermodalité sur le périmètre du Pôle d'Echanges Multimodal en gare de Savenay	2023-2024	240 000
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Construction d'une maison de l'intercommunalité et des usagers	Etudes préalables : 2023 Travaux : 2024-2026	6 000 000
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Restructuration du site des Acacias (suite construction de la maison de l'intercommunalité)	2026-2027	480 000
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Programme pluriannuel patrimoine bâti	2022-2026	435 000
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Programme de performance énergétique	2022-2026	950 000
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Programme d'acquisition de véhicules électriques	2022-2026	120 000
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Déconstruction de la salle polyvalente au Temple de Bretagne	2024-2025	150 000
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Construction d'un équipement sportif structurant à proximité immédiate du lycée Saint-François d'Assise à Savenay	2022-2025	7 000 000
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Renouvellement du parc informatique et sécurisation des systèmes d'information	2022-2026	250 000
Petite enfance, enfance-jeunesse	Construction d'un Espace Jeune / LAEP à la Chapelle-Launay	2022	332 000
Petite enfance, enfance-jeunesse	Actions sur bâtiments Enfance-Jeunesse et Petite Enfance sur Savenay	2024/2025	300 000

Petite enfance, enfance-jeunesse	Actions sur bâtiments Enfance-Jeunesse et Petite Enfance sur Savenay	2024/2025	300 000
Petite enfance, enfance-jeunesse	Création accueil Périscolaire Le Temple de Bretagne pour augmenter les capacités d'accueil	2024	480 000
Tourisme	Repositionnement de l'office de tourisme à Savenay	???	
Tourisme	Programme pluriannuel signalétique touristique	2024-2025	120 000
Tourisme	Création d'un réseau d'itinéraires cyclables et services associés (déploiement du vélotourisme)	2022-2024	60 000
Tourisme	Projet touristique et culturel autour du peintre Yvon Labarre	2022-2024	105 000
Tourisme	Programme d'aménagement touristique	2022-2026	1 200 000
TOTAL DES PROJETS CHIFFRES			34 657 000

	Actions en partenariat sous forme de fonds de concours	Calendrier prévisionnel	Budget principal
Petite enfance, enfance-jeunesse	Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire de Quilly pour nouveau périscolaire	2025	
Petite enfance, enfance-jeunesse	Réhabilitation du restaurant scolaire de Cordemais	2026	
Petite enfance, enfance-jeunesse	Réalisation d'un groupe scolaire sur le site de La Chênaie (STEM)	2023 / étude ou travaux engagés pour 2022	
Petite enfance, enfance-jeunesse	Travaux d'extension de l'école élémentaire Orange Bleue (classes supplémentaires et accueil périscolaire) à Malville	2023-2024	
Petite enfance, enfance-jeunesse	Accueil périscolaire à Savenay		
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Fonds de concours attribué pour la déviation de la RD 17 à St Etienne	2020-2026	1 500 000
Patrimoine bâti, infrastructures, numérique	Divers autres fonds de concours	2022-2026	
TOTAL A BUDGETER			1 500 000

5. LES BUDGETS ANNEXES NON FINANCES PAR UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Pour rappel, les budgets annexes concernés sont les suivants :

- Développement économique
- Immobilier d'entreprises
- Vente électricité
- Assainissement
- Gestion des déchets

3 budgets annexes sont des Services Publics Industriels et Commerciaux :

- Le budget Gestion des Déchets
- Le budget Assainissement
- Le budget Vente Electricité

Ces budgets sont traités séparément car ils n'ont pas vocation à être financés par le budget principal au travers de subventions. Les dépenses d'exploitation doivent obligatoirement être couvertes par le produit des redevances et des ventes.

Le budget Développement Economique présente la particularité d'être géré avec la même nomenclature que le budget principal (M14). Il est cependant financé par la vente des terrains. Occasionnellement, le budget principal peut être sollicité pour équilibrer les comptes au travers d'avances de trésorerie qui s'analysent en comptabilité comme une dette. Ces avances ont vocation à être remboursées à l'occasion des ventes des terrains aménagés.

Budget annexe développement économique

Pour rappel, ce budget est géré en « lotissement ». Il comptabilise les opérations d'acquisition, d'aménagement et de revente de lots situés dans les zones d'activités d'Estuaire et Sillon. Sur ce budget annexe, ces travaux d'aménagement de zones sont imputés en section de fonctionnement, ceux-ci n'ayant pas vocation à être intégrés en tant que tel dans le patrimoine de la collectivité (les lots sont vendus après aménagement).

Il est prévu à ce stade de la préparation budgétaire un montant d'acquisition-aménagement de 533 000 € (études sur Porte Estuaire, La Folaine, la Croix Gaudin, sécurisation et éclairage public sur les zone en cours d'aménagement, ...).

Ces travaux sont financés par les ventes envisagées à hauteur de 2 196 000 € (Bois de la Noue, Porte Estuaire Ouest, la Close Carrée, Croix Rouge, ...).

Depuis 2017, ce budget a été financé sans recours aux avances budgétaires du budget principal et sans emprunts externes. En 2020, il a même été possible de rembourser une partie des avances à hauteur de 500 000 €. Depuis cette date, ce budget a accumulé des excédents en investissement qui vont pouvoir permettre d'envisager de rembourser la dette consentie auprès du budget principal qui par le passé a largement contribué à financer les travaux avant la commercialisation.

Pour rappel, le montant des avances budgétaires consenties par le budget principal **culmine à plus de 19 M € à ce jour**. Ces remboursements de dette permettront de financer la section d'investissement du budget principal.

Budget annexe Immobilier d'Entreprises

Ce budget comptabilise les opérations relatives à la **location de bâtiments d'activité économique sur l'ensemble du territoire d'Estuaire et Sillon**. A ce jour, plus de 90 % des loyers perçus le sont sur la zone de la Croix Gaudin (ERDF, GRDF, pépinière).

Ce budget enregistre tous les ans environ 1 400 000 € de loyers HT. Ceux-ci permettent d'une part de financer la gestion et l'animation de la Croix Gaudin par le Cabinet Moison et la société Interfaces et d'autre part de faire face aux dépenses d'investissement (achat de bâtiments destinés à la location ou à la réhabilitation ou requalification des bâtiments existants).

Des études sont actuellement en cours pour déterminer le devenir d'une partie de la Croix Gaudin sur laquelle des bâtiments ont été démolis. Dans cette attente, à ce jour, les investissements envisagés pour 2023 sur les seuls bâtiments qu'Estuaire et Sillon met en location sont relativement limités (23 000 €). Ils se limitent principalement à des diagnostics énergétiques sur des bâtiments situés à la Croix Gaudin.

Il convient de rappeler que ce budget, par le passé et comme le budget « développement économique », a bénéficié d'avances émanant du budget principal à hauteur de 1 914 000 €. Sous réserve de l'évolution des loyers futurs et des investissements qui seront consacrés à

l'acquisition ou la réhabilitation de bâtiments, une somme pourra être consacrée au remboursement de cette « dette » au profit du budget principal.

Budget annexe production d'électricité

Ce budget annexe « vente électricité » enregistre les dépenses et recettes liées à la revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques situés sur le local du CLSH des Buissonnets, à la Portrais et à la Folaine.

Ce budget enregistre la vente à EDF de l'électricité produite par les panneaux. Cela représente actuellement un montant de près de 40 000 € HT par an. Ces recettes permettent notamment de payer les charges annuelles (environ 5 000 €) et d'accumuler des réserves via les amortissements pour réfléchir sur de nouveaux projets d'investissement de panneaux photovoltaïques.

A ce jour, ces réserves avoisinent les 360 000 €.

Budget annexe gestion des déchets

Le budget des déchets comptabilise les opérations relatives à la gestion du service de collecte et de traitement des déchets.

Les tarifs ont été actualisés au 1^{er} janvier 2023 à hauteur de 6 % afin de faire face à l'augmentation de certaines charges liées :

- Au traitement par nos partenaires des déchets triés et collectés en déchetterie
- A l'activité du SMCNA
- A la détérioration de la conjoncture économique qui a généré une augmentation globale des prix (inflation).

Ces nouveaux tarifs doivent permettre de faire face à court terme (2023) à l'évolution du coût du service et également en 2023 d'entreprendre le programme d'investissement esquissé en 2021 et présenté lors des travaux de la Commission des Déchets en 2022.

Le service de gestion des déchets a en effet décliné un programme d'investissement envisagé à moyen terme (2023-2026). Parmi les projets ayant pour objectif la valorisation des déchets du territoire, figurent les actions retracées dans le tableau ci-après.

Principales actions	Calendrier prévisionnel
Etude relative au schéma des déchetteries, création d'une nouvelle déchetterie et adaptation des déchetteries vieillissantes – 33 000 €	2022 (études) 2026 (fin de projet)
Extension du garage ordures ménagères et réfection de l'aire de lavage sur le site des Acacias – 300 000 €	2023
Achat véhicule entretien éco-points – 51 000 €	2023
Optimiser et améliorer les performances des collectes : collecte des emballages en bacs jaunes – 875 000 €	2022 - 2026
Achat 1 benne ordures ménagères occasion – 200 000 €	2024
Acquisition de bennes à déchets à énergie verte (+éventuel dispositif d'alimentation des bennes) – 572 000 €	2025
Travaux de spécialisation sur déchetteries – 500 000 €	2024-2025
Nouvelles déchetteries STEM et Savenay – 2 500 000 €	2025-2026
Divers travaux, petits équipements - 163 000 €	2023-2026

Budget annexe assainissement

Ce budget annexe « assainissement » retrace l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement liés au fonctionnement des services de l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif.

L'assainissement non collectif (contrairement à l'assainissement collectif) est géré en régie. C'est pourquoi ses dépenses réelles d'exploitation sont surreprésentées dans le budget (22 %). Cependant, globalement, en tenant des investissements, il ne représente que 3 à 5 % de la masse budgétaire du service.

L'assainissement collectif représente globalement 95 % du budget. Ce service dispose à ce jour d'excédents antérieurs lui permettant notamment de faire face aux investissements prévus en 2022, un montant de dépenses de nouveaux équipements à hauteur de 3.7 M € HT.

Celles-ci entrent dans le cadre du nouveau schéma directeur d'assainissement approuvé par le Conseil Communautaire en 2022. Celui-ci projette un plan d'investissement massif jusqu'en 2050 (**environ 84 M € HT**).

L'échelonnement des travaux, la mise en place en 2019 d'une tarification commune qui tend vers une harmonisation sur les 11 communes à terme et au surplus actualisable tous les ans permet à moyen terme de faire face aux travaux envisagés sans modifier celle-ci.

Figure ci-après un extrait de la projection budgétaire et financière établie à l'occasion de la mise en place de ce schéma directeur. Les montants portés dans cette projection seront à actualisés au fur et à mesure de la réalisation du schéma (montants et échelonnements pouvant être corrigés).

Etat de la dette du service Assainissement

A noter que le budget assainissement est le seul budget annexe ayant à supporter des remboursements d'emprunts. L'encours de cette dette s'est accru au 1^{er} janvier 2019, lors du transfert de la compétence assainissement.

S'agissant du stock de la dette, le capital restant dû s'élève à 2 243 452 € au 1^{er} janvier 2023. Le montant moyen du taux est de 2.71 %.

Intérêts	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CRD au 01/01 de chaque année	729 389,63	2 955 937,32	2 871 072,43	2 670 767,63	2 459 780,64	2 243 452,84
Total intérêts de l'année	1 564,71	77 996,31	81 294,99	74 644,89	67 833,89	60 788,59
Total capital de l'année	17 203,45	204 725,46	200 304,80	210 986,99	216 327,80	221 884,91

Extrait de la prospective établie à l'occasion de l'établissement du schéma directeur

Libellé chapitre	Prospectives 2023	Prospectives 2024	Prospectives 2025	Prospectives 2026	Prospectives 2027	Prospectives 2028	Prospectives 2029	Prospectives 2030
Total Dépenses d'exploitation	1 272 013,47	1 433 092,62	1 638 502,70	1 750 009,11	1 792 618,26	1 880 074,05	1 921 067,99	1 985 030,23
Total Recettes d'exploitation	1 895 982,19	1 932 848,79	1 972 214,24	2 000 692,29	2 031 010,07	2 060 432,55	2 085 429,49	2 113 897,34

Résultat d'exploitation de l'année	623 968,72	499 756,17	333 711,55	250 683,19	238 391,81	180 358,50	164 361,50	128 867,11
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT								
Estimation PPI avec inflation de 2 % / an	4 927 000,00	5 867 000,00	3 390 800,00	1 512 400,00	2 644 400,00	1 386 500,00	2 009 400,00	2 675 600,00
Remboursement capital de la dette	221 884,91	283 063,76	408 808,83	475 260,21	489 031,22	551 706,40	566 359,51	598 556,13
Contrepartie de la quote-part transfert subventions	361 364,44	373 903,58	388 542,88	391 889,34	396 663,24	400 122,60	398 730,07	400 374,88
Déficit reporté	1 279 202,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses investissement	6 789 451,71	6 523 967,34	4 188 151,71	2 379 549,55	3 530 094,46	2 338 329,00	2 974 489,58	3 674 531,01

Affectation excédent section exploitation	3 566 240,21	623 968,72	499 756,17	333 711,55	250 683,19	238 391,81	180 358,50	164 361,50
Subventions d'investissement (% évolutif)	620 802,00	739 242,00	427 240,80	190 562,40	166 597,20	87 349,50	126 592,20	168 562,80
Contrepartie des amortissements	858 066,74	980 929,43	1 125 444,94	1 208 180,17	1 244 916,10	1 308 115,46	1 342 791,46	1 390 683,07
Emprunt	1 744 342,76	4 179 827,20	2 135 709,80	647 095,44	1 867 897,98	704 472,23	1 324 747,42	1 950 923,64
Recettes investissement	6 789 451,71	6 523 967,34	4 188 151,71	2 379 549,55	3 530 094,46	2 338 329,00	2 974 489,58	3 674 531,01

Projection dette								
Capital restant dû au 31/12	3 765 238	7 662 001	9 388 902	9 560 738	10 939 604	11 092 370	11 850 758	13 203 126
Nb habitants (sans Campbon et Quilly) + 1 % / an	35 302	35 655	36 011	36 371	36 735	37 102	37 473	37 848
Dette par habitant	106,66	214,90	260,72	262,87	297,80	298,97	316,25	348,85
Capital Restant Dû / Epargne brute	3,36	6,92	8,77	8,96	10,07	10,19	10,69	11,80
Capital Restant Dû / Recettes réelles	2,45	4,91	5,93	5,94	6,69	6,68	7,03	7,71